



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE MICROLYCÉE DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ



## *Un microlycée, c'est quoi ?*

- 👉 Le microlycée permet à des jeunes qui ont interrompu leur scolarité au lycée de reprendre des études dans des conditions adaptées à leur situation en vue d'obtenir un baccalauréat général et de poursuivre des études supérieures ensuite.

## *Admission au microlycée*

### Conditions :

- ☑ être volontaire pour reprendre des études et obtenir un baccalauréat
- ☑ avoir entre 18 et 25 ans
- ☑ avoir terminé sa scolarité en collège et avoir été affecté en 2<sup>nde</sup> GT
- ☑ avoir interrompu sa scolarité au lycée depuis au moins six mois
- ☑ être motivé·e pour envisager des études supérieures



### Comment candidater ?

- ➔ En prenant contact avec l'équipe du microlycée

#### **Ou bien**

- ➔ En prenant contact avec le PsyEN le plus proche du domicile

- 👉 une première rencontre individuelle sera organisée afin d'étudier le parcours scolaire et d'évaluer les motivations et le projet,
- 👉 puis une seconde rencontre afin de confirmer la demande en microlycée et construire le contrat d'engagement (modalités du déroulement de la formation et objectifs).

### **Commission d'admission pour valider l'entrée au microlycée**

## Les parcours proposés



Plusieurs parcours sont proposés au bénéficiaire, d'une durée variable selon ses besoins et son projet.

Dans la majorité des situations, le bénéficiaire, issu de 2<sup>nde</sup> ou de 1<sup>ère</sup>, entre en **parcours préparatoire** : il se présente aux épreuves anticipées du baccalauréat en fin de première année et aux épreuves terminales en fin de seconde année.

- ➔ Le bénéficiaire n'a pas (ou peu) engagé un cursus en lycée, il a besoin d'une remise à niveau et d'un éventuel ajustement de son projet : **il entre en parcours d'accueil.**
- ➔ Le bénéficiaire a achevé un parcours en 1<sup>ère</sup> et est en capacité de se présenter aux épreuves terminales : **il entre alors en parcours terminal.**

## Le baccalauréat

Les bénéficiaires sont inscrits aux épreuves du baccalauréat général.

- 📌 Les élèves redoublants, qui ont passé le baccalauréat dans son ancienne version, repasseront les épreuves à partir de 2021 dans leur nouvelle version : ils pourront toutefois bénéficier de la conservation de certaines notes et/ou d'un aménagement du contrôle continu.

## L'accompagnement

- 👉 Tout au long de leur parcours, les bénéficiaires seront accompagnés par les enseignants du microlycée et se verront proposer un tutorat (rencontres régulières pour faire un point de situation et préciser les difficultés et les besoins).



## La formation

L'emploi du temps est personnalisé en fonction du parcours antérieur, des contraintes personnelles du bénéficiaire et de son projet.



### La formation comprend :

- ➔ des cours en petits groupes
- ➔ des activités encadrées par les professeurs et personnalisées
- ➔ des activités interdisciplinaires
- ➔ des ateliers culturels, artistiques et sportifs
- ➔ des temps de tutorat et de réunion
- ➔ du travail personnel principalement accompagné en microlycée

L'entrée au microlycée peut intervenir en cours d'année scolaire car les enseignements sont organisés pour prendre en compte au maximum les besoins et contraintes de chacun.



- 👍 Les cours, exercices et ressources sont mis en ligne sur une plateforme numérique accessible depuis n'importe quel point d'accès à Internet.

## L'évaluation

Des productions personnelles sont demandées tout au long de la formation :

- ➔ elles donnent lieu à des appréciations par les enseignants,
- ➔ certaines d'entre elles relèveront du contrôle continu pour le baccalauréat.

À l'issue de chaque semestre, un **bulletin de situation** sera établi :

- 👉 le bénéficiaire rédige – pour chaque discipline et pour l'ensemble de la formation suivie – une appréciation concernant : ce qu'il pense avoir acquis ou non, la façon dont il est engagé dans le parcours, les pistes d'amélioration et ses besoins, etc.

- 👉 les professeurs échangent avec le bénéficiaire sur ses résultats et son parcours puis rédigent le bulletin de situation.



## **Le statut des bénéficiaires**

### **Les bénéficiaires sont sous statut scolaire.**

- Ils bénéficient d'un certificat de scolarité et d'une carte de lycéen.
- Ils peuvent éventuellement percevoir les bourses.
- Ils peuvent conserver un statut de salarié ou de demandeur d'emploi ou de service civique.
- Un accompagnement peut être proposé par la Mission locale (logement, santé, couverture sociale, etc.).
- Un hébergement en résidence universitaire peut être proposé.

## **L'encadrement pédagogique**

### **L'équipe est composée d'enseignants**

- particulièrement engagés et désireux de tout mettre en œuvre pour aider et accompagner la reprise des études et réussir le baccalauréat,
- attentifs aux contraintes de chaque bénéficiaire et à ses difficultés,
- disponibles et à l'écoute pour accompagner au mieux leur parcours, rechercher des solutions.

### **Les enseignants**

- assurent des cours dans leur discipline,
- encadrent les bénéficiaires dans les activités de compréhension et d'entraînement,
- assurent le suivi au travers de rencontres de tutorat,
- animent des ateliers au sein desquels les bénéficiaires peuvent se retrouver.

## **Contact**



**Carole BOURGATTE** - Lycée polyvalent Stanislas  
468 rue de Vandœuvre, 54600 Villers-lès-Nancy  
[microlycee@ac-nancy-metz.fr](mailto:microlycee@ac-nancy-metz.fr)

Retrouvez la liste des centres d'information et d'orientation :

➔ <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/cio.htm>